



## COMMUNE DE LE TEIL

## EXTRAIT

## du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Objet :  
Candidature TZCLD :  
objectifs en termes  
d'emplois

Exercice : 29  
Présents : 25  
Absents : 4

Pour : 28  
Abstentions : ...  
Contre : 1

L'An Deux Mille Vingt et Un, le vingt-deux novembre dans la salle des Fêtes de la Mairie, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Présents : MM Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Dersi, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Heyndrickx, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Excusé(e)s : M. Chezeau (pouvoir à Mme Heyndrickx), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Keskin (pouvoir à Mme Mazellier), M. Vallon (pouvoir à M. Noël).

Secrétaire : Mme Mazellier

Dans le cadre de la candidature au projet Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée de la Ville de Le Teil, il est nécessaire de se positionner sur les objectifs et la stratégie d'emplois. Les études et le travail préparatoire conduits par la commune et ses partenaires, réunis au sein du Comité Local pour l'Emploi, montrent que l'expérimentation pourrait concerner 660 personnes dont la moitié est bénéficiaire du RSA.

Les objectifs de création de 230 emplois au sein des Entreprises à But d'Emploi EBE, notamment ActiviTeil, et de 125 emplois impulsés par le projet chez les employeurs du territoire apparaissent comme parfaitement réalistes. Dès la première année, 60 emplois sont prévus au sein de l'EBE et 20 emplois supplémentaires chez les autres employeurs du territoire.

Parmi ces emplois, il est retenu comme hypothèse d'embaucher dès la première année au sein de l'EBE au moins 20 personnes bénéficiaires du RSA. Le Comité Local pour l'Emploi sera missionné pour veiller au respect de cet objectif d'au moins un bénéficiaire du RSA pour trois embauches au sein de l'EBE sur la durée des cinq années de l'expérimentation, permettant de ne pas générer de surcoût au Département de l'Ardèche. La Commune s'engageant, le cas échéant, à prendre en charge d'éventuels coûts induits.

Par ailleurs, alors même que l'impératif de reconstruction met sous tension le secteur du bâtiment et de l'habitat et que les délais de chantier s'allongent, le Comité Local pour l'Emploi aura également pour mission de permettre une bonne interconnaissance des acteurs et la création de liens inédits entre le projet urbain et l'emploi. Le Comité Local pour l'Emploi confiera ainsi à l'association ActiviTeil la mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi dans le secteur du bâtiment au travers de :

- Diagnostic des compétences et appétences de demandeurs d'emplois ;
- Visite de chantiers, mise en situation professionnelles, séances découverte des métiers ;
- Une étude de faisabilité en vue de la création d'un groupement d'employeurs dont le besoin a été signalée par les entreprises du territoire.

D'une manière plus générale, le Comité Local pour l'Emploi assurera l'animation de la liste d'attente des PPDE et des actions de levée des freins pour permettre aux personnes de postuler sur les offres proposées par le marché du travail.

Enfin, il est proposé pour l'évaluation de l'expérimentation, la création d'un comité scientifique qui serait animé par Danièle Demoustier, chercheur honoraire en économie sociale et solidaire à l'Institut d'études politique Grenoble. Un premier séminaire sur l'évaluation sera organisé au premier semestre 2022. L'évaluation permettra un pilotage de l'expérimentation grâce à un dispositif de recherche action et une mise en valeur des résultats. Elle associera l'ensemble des parties prenantes. Elle aura pour mission de valider l'atteinte de l'exhaustivité, de mesurer l'activation des dépenses passives et les effets de la dynamique territoriale.

Le Conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

**RETIENT** un objectif à terme de 355 personnes embauchées sur cinq années dans le cadre de la candidature TZCLD, dont au moins un tiers de bénéficiaires du RSA permettant de ne pas générer de surcoût au Département de l'Ardèche. La Commune s'engageant, le cas échéant, à prendre en charge d'éventuels coûts induits.

**MISSIONNE** le Comité Local pour l'Emploi pour répondre à cet objectif par la création d'emplois au sein des EBE et des entreprises locales, notamment dans le secteur du bâtiment.

**DÉCIDE** de la création d'un comité scientifique pour l'évaluation de l'expérimentation.

Pour extrait conforme  
Le Maire  
Olivier PEVERELLI

